

DÉPARTEMENT DU DOUBS – Exploitation du droit de pêche de l'État - Période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2027
Cahier des charges – Annexe 1 – Lots

* pêche à la carpe de nuit limitée le week-end (du vendredi soir au dimanche matin) lorsque le lot est également attribué à un pêcheur professionnel

Définition du lot				Pêche "amateurs"				Pêche "Professionnels"		Pêche à la carpe de nuit
				licences (engins - filets)		engins - filets				
N°	définition des limites	CRR/RIV	long. (m)	mode	long. pêchée (m)	nombre autorisé	long. pêchée (m)	mode	long. pêchée (m)	Parcours autorisés
	Rivière le Doubs									
23	Depuis le barrage du Moulin du Pré jusqu'au pont de Roset et jusqu'à l'écluse 58 A de Roset	RIV	2 600	location	2 550	2	2 500	location	2 500	
24	Depuis le pont de Roset jusqu'au barrage du Moulin d'Aranthon	RIV	2 600	location	2 550	3	2 400	location	2 400	
25	Depuis le barrage du Moulin d'Aranthon jusqu'au barrage du Moulin de la Froidière	RIV	2 500	location	2 400	3	2 250	location	2 250	RIV RD + RG *
26	Depuis le barrage du Moulin de la Froidière jusqu'au pont de Reclot	RIV	1 300	location	1 250	0		non ouvert		RIV RD
27	Depuis le Pont de Reclot jusqu'au barrage de Nevy	RIV	3 000	location	2 950	3	2 800	location	2800	RIV RD+RG
28	Depuis le barrage de Nevy jusqu'aux papeteries de Torpes	RIV	1 700	location	1 650	0		non ouvert		RIV RD+RG
29	Déviation d'Osselle depuis écluse 58A de Roset jusqu'à écluse 58 N de Routelle	CRR	1 100	location	1000	0		non ouvert		
30	Dérivation d'Osselle depuis écluse 58 N de Routelle jusqu'au pont d'Aranthon	CRR	1 750	location	1 700	0		non ouvert		
31	Dérivation d'Osselle depuis le pont d'Aranthon jusqu'à écluse 57 Osselle	CRR	2 380	location	2 330	0		non ouvert		
32	Dérivation d'Osselle depuis l'écluse 57 d'Osselle jusqu'à la porte de garde 57 B de Torpes	CRR	3 000	location	2 900	0		non ouvert		CRR RG
33 bis	Depuis l'écluse de garde 57 B de Torpes et le barrage des Papeteries de Torpes jusqu'au pont routier de Boussières	RIV	700	location	550	0		non ouvert		RIV RD
33	Depuis le pont routier de Boussières jusqu'au câble du bac passe-cheval de Thoraise et jusqu'à l'écluse 56	RIV	1 600	location	1 550	2	1 400	location	1 400	
34	Depuis le câble passe-cheval jusqu'au barrage de la scierie de Torpes	RIV	900	location	850	0		location	700	

35	Depuis le barrage de la scierie de Torpes jusqu'au barrage de Montferrand	RIV	3 800	location	3 700	5	3 600	location	3 550
36	Dérivation Thoraise depuis l'écluse 56 de Thoraise et le barrage de Montferrand jusqu'à l'embouchure aval de la dérivation d'Aveney et jusqu'à l'écluse double 54/55 de Rancenay	CRR/RIV	3 800	location	3 415	3	3 365	location	3 365 RIV RD * (barrage de Thoraise au
37	De l'embouchure aval de la dérivation d'Aveney jusqu'au barrage d'Avanne	RIV	5 700	location	5 600	5	5 450	location	5 450 RIV RD* (limité à 500m dans la boucle du Doubs)
38	Dérivation d'Aveney depuis l'écluse double de Rancenay jusqu'à l'écluse de garde 54 B d'Aveney	CRR	3 420	location	3 320	0		non ouvert	
39	l'écluse de garde 54 bis d'Aveney et depuis le barrage d'Avanne jusqu'à l'écluse 53 de Gouille et le barrage de Gouille	RIV	1 900	location	1 800	0		non ouvert	1 650
40	Depuis le barrage de Gouille jusqu'au barrage de Velotte	RIV	3 300	location	3 200	0		location	3100
41	Depuis l'écluse 52 de Velotte et le barrage adjacent jusqu'à l'écluse 51 de Tarragnoz et du barrage de Tarragnoz	RIV	1 350	location	1 250	0		location	950
42	Depuis l'écluse 51 de Tarragnoz et 30 m du souterrain du canal, et depuis le barrage de Tarragnoz jusqu'à l'écluse de Saint-Paul sur le canal et le barrage du même nom sur rivière (Micaud)	RIV	2 900	location	2700	0		non ouvert	
43	Depuis l'écluse St-Paul et le barrage du même nom (Micaud) jusqu'à la tête amont de la passerelle des Prés de Vaux	RIV	1 580	location	1480	0		non ouvert	
44	Depuis la tête amont de la passerelle des Prés de Vaux jusqu'à l'écluse 49 de la Malate et jusqu'au barrage adjacent	RIV	1 680	location	1 630	0		location	1 480
45	Depuis l'écluse 49 de la Malate et depuis le barrage adjacent jusqu'à la tête amont du pont de Chalèze sur la rivière et l'écluse 48 sur le canal	RIV	6 200	location	6 100	0		location	6000
46	Depuis la tête amont du pont de Chalèze jusqu'au barrage de l'usine de Roche	RIV	2 930	location	2 880	3	2 730	non ouvert	
47	Depuis l'écluse 48 de Chalèze jusqu'à la porte de garde 48 B de Roche	CRR	2 550	location	2450	0		non ouvert	
48	Depuis la porte de garde 48 B de Roche jusqu'à l'écluse double 46/47 de Deluz	RIV	5 200	location	5100	0		non ouvert	RIV RG

49	Depuis l'embouchure aval de la dérivation de Deluz jusqu'au barrage de l'usine des papeteries	RIV	2 375	location	2275	0		non ouvert	RIV RG
50	Depuis le barrage de l'écluse de garde 46 B jusqu'au barrage des Papeteries	RIV	700	location	600	0		location	450
51	Depuis l'écluse 46/47 de Deluz jusqu'à l'écluse de garde 46 B	CRR	2 900	location	2800	0		non ouvert	
52	Depuis l'écluse de garde 46 B et depuis le barrage adjacent jusqu'à l'aval du barrage adjacent à l'écluse 45	RIV	1 150	location	1050	1	900	location	900
53	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 45 jusqu'au barrage adjacent à l'écluse 44 de Laissey	RIV	2 100	location	2000	0		non ouvert	RIV RG
54	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 44 jusqu'à l'écluse 43 de Douvot et à l'aval du barrage adjacent	RIV	2 500	location	2400	5	2 300	location	2300
55	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 43 jusqu'à l'écluse 42 d'Ougney et à l'aval du barrage adjacent	RIV	2 200	location	2100	0		non ouvert	RIV RG
56	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 42 d'Ougney jusqu'au barrage adjacent à l'écluse 41 de Fourbanne	RIV	2 200	location	2100	0		non ouvert	RIV RG
57	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 41 de Fourbanne jusqu'au câble du bac passe-cheval placé au droit de l'écluse 40 de Baumerousse	RIV	3 380	location	3280	5	3 180	non ouvert	RIV RG
58	Depuis le câble du bac passe-cheval au droit de l'écluse 40 de Baumerousse jusqu'au barrage Vermoret	RIV	1 350	location	1250	0		non ouvert	
59	Depuis le barrage Vermoret jusqu'à la tête amont du pont de Baume-les-Dames	RIV	1 100	location	1 050	0		non ouvert	
60	Depuis la tête amont du pont de Baume jusqu'au barrage de l'usine de Cour-les-Baume	RIV	600	location	550	0		non ouvert	
61	Depuis l'écluse 40 jusqu'à l'embouchure amont de la dérivation	CRR	3 100	location	2950	0		non ouvert	
62	Depuis le barrage de Cour-les-Baume jusqu'au câble électrique de Lonot au droit de l'écluse 39	RIV	1 200	location	1100	0		non ouvert	RIV RD
63	Depuis le câble électrique de Lonot au droit de l'écluse 39 jusqu'au barrage de Lonot	RIV	700	location	600	0		non ouvert	
64	Dérivation de Lonot depuis le barrage de Lonot jusqu'au barrage adjacent à l'écluse 38 de la Raie aux Chèvres	RIV	2 200	location	2100	0		non ouvert	

65	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 38 de la Raie aux Chèvres jusqu'au barrage adjacent à l'écluse 37 du Grand Crucifix	RIV	2 000	location	1900	0		non ouvert	RIV RD
66	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 37 jusqu'au barrage adjacent à l'écluse 36 d'Hyèvre Magny	RIV	2 100	location	2000	0		non ouvert	
67	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 36 d'Hyèvre Magny jusqu'au barrage adjacent à l'écluse 35 de l'Ermité	RIV	1 200	location	1100	0		location	
68	Depuis le barrage adjacent à l'écluse 35 de l'Ermité jusqu'à l'écluse 34 de Branne et jusqu'au câble du bac passe-cheval placé au droit de cette écluse	RIV	1 420	location	1320	2	1 220	non ouvert	
69	Depuis le câble passe-cheval placé au droit de l'écluse 34 de Branne jusqu'au barrage de Roche-les-Clerval	RIV	2 000	location	1900	0		non ouvert	RIV RD+RG
70	Depuis le barrage de Roche-les-Clerval jusqu'au barrage de Chaux-les-Clerval	RIV	1 900	location	1800	0		non ouvert	RIV RD+RG
71	Depuis l'écluse 34 de Branne jusqu'à l'écluse 33 de Chaux-les-Clerval	CRR	2 100	location	2000	0		non ouvert	CRR RG
72	Depuis l'écluse 33 de Chaux les Clerval jusqu'à l'embouchure de la dérivation	CRR	2 200	location	2100	0		non ouvert	CRR RG
73	Depuis le barrage de Chaux les Clerval jusqu'au barrage de Clerval	RIV	1 900	location	1800	0		non ouvert	
74	Depuis le barrage de Clerval jusqu'à l'alignement de la tête aval de l'écluse 31 de Pompierre	RIV	3 250	location	3150	5	3 100	location	3 050
75	Depuis l'alignement de la tête aval de l'écluse 31 de Pompierre jusqu'à une normale élevée au milieu du ponceau de la cheneau sous la RN 83	RIV	2 900	location	2 850	0		non ouvert	RIV RD
76	Depuis une normale élevée au milieu de la tête du ponceau de la Cheneaux sous la RN 83 jusqu'au barrage de Rang	RIV	1 750	location	1 700	0		non ouvert	RIV RD
77	Depuis l'écluse 31 de Pompierre à l'écluse 30 de la Plaine de Pompierre	CRR	1 590	location	1490	0		non ouvert	CRR RG
78	Depuis l'écluse 30 de la Plaine de Pompierre à l'embouchure amont de la dérivation	CRR	2 150	location	2 100	0		non ouvert	CRR RG
79	Depuis le barrage de Rang jusqu'au barrage de la Goulisse	RIV	1 960	location	1860	3	1 760	non ouvert	RIV RG
80	Depuis le barrage de la Goulisse au barrage d'Appenans	RIV	2 460	location	2360	3	2 260	location	2 210
81	Depuis le barrage d'Appenans aux bac passe-cheval de l'écluse 27	RIV	1 600	location	1500	0		non ouvert	RIV RD+RG

82	Depuis le bac passe-cheval de l'écluse 27 au barrage Japy	RIV	1 700	location	1600	0		non ouvert	
83	Depuis le barrage Japy jusqu'au droit de l'écluse 25 (milieu)	RIV	2 250	location	2150	0		non ouvert	RIV RG
84	Depuis le milieu de l'écluse 25 jusqu'à une ligne formée par le prolongement amont du bâtiment principal du Moulin de Blussangeaux	RIV	3 000	location	2 950	0		non ouvert	RIV RD
85	Depuis la ligne formée par le prolongement amont du bâtiment principal du Moulin de Blussangeaux jusqu'au barrage du Chatelot	RIV	2 350	location	2 300	0		non ouvert	RIV RD+RG
86	Depuis le barrage du Chatelot jusqu'au barrage du Gué de l'Épine Depuis le Pont du Chemin de Fer jusqu'au barrage du Gué de l'Épine	lignes RIV engins	1 750 1 400	location	1650	2	1350	non ouvert	RIV RD+RG
87	Depuis le barrage du Gué de l'Épine jusqu'au pont de Longevelle	RIV	950	location	900	0		non ouvert	RIV RD+RG
88	Depuis le pont de Longevelle jusqu'au pont de Colombier Fontaine	RIV	2 500	location	2 500	0		non ouvert	
89	Depuis le pont de Colombier Fontaine jusqu'au barrage de Méquillet Noblot	RIV	1 500	location	1 450	2	1 250	location	1 250
90	Depuis le barrage de Méquillet Noblot jusqu'au barrage de Dampierre-s-l-Doubs	RIV	3 300	location	3200	5	3 100	non ouvert	RIV RD (appma)
91	Depuis le barrage de Dampierre-s-l-Doubs jusqu'au barrage de Bavans	RIV	500	location	400			non ouvert	
92	Depuis le barrage de Bavans jusqu'au barrage de Voujeaucourt	RIV	2 000	location	1900	0		non ouvert	RIV RG
93	Depuis le barrage de Voujeaucourt jusqu'au pont de la RN 437	RIV	600	location	550	0		non ouvert	
94	Depuis l'écluse 27 de la papeterie à l'écluse 25 de l'Isle-sur-le-Doubs	CRR	2 780	location	2680	0		non ouvert	
95	Depuis l'écluse 25 de l'Isle-sur-le-Doubs à l'écluse 24 de Blussans	CRR	2 560	location	2460	0		non ouvert	CRR RG
96	Depuis l'écluse 24 de Blussans à l'écluse 23 de Colombier Chatelot	CRR	2 490	location	2390	0		non ouvert	CRR RD
97	Depuis l'écluse 23 de Colombier Chatelot à l'écluse 22 de Saint-Maurice	CRR	2 390	location	2290	0		non ouvert	CRR RD
98	Depuis l'écluse 22 de Saint-Maurice à l'écluse 21 de Colombier Fontaine	CRR	1 940	location	1 840	0		non ouvert	CRR RD
99	Depuis l'écluse 21 de Colombier Fontaine à l'écluse 20 du Moulin Rayot	CRR	2 140	location	2040	0		non ouvert	
100	Depuis l'écluse 20 du Moulin Rayot à l'écluse 18 de Dampierre-s-l-Doubs	CRR	3 430	location	3330	0		non ouvert	CRR RD

101	Depuis l'écluse 18 de Dampierre-s-l-Doubs à l'écluse 17 de Voujeaucourt	CRR	2 450	location	2350	0	non ouvert		
Rivière l'Allan									
102	Depuis l'écluse 17 de Voujeaucourt à l'écluse 16 de Courcelles-les-Montbéliard	CRR	2 280	location	2180	0	non ouvert	CRR RD	
103	Depuis l'écluse 16 de Courcelles-l-Montbé. à la porte de garde de Ludwisburg	CRR	3 300	location	3200	0	non ouvert		
104	Depuis la porte de garde de Ludwisburg jusqu'à la nouvelle écluse 12	CRR	3 400	location	3300	0	non ouvert	PK 167à169 limite aval pont A36	
105	Depuis l'écluse 12 nouvelle Etupes à l'écluse 11 d'Etupes	CRR	600	location	500	0	non ouvert		
106	Depuis l'écluse 11 d'étupes à l'écluse 10 des Marivées	CRR	1 800	location	1700	0	non ouvert		
107	Depuis l'écluse 10 des Marivées à l'écluse 9 et jusqu'au barrage de Fesches-le-Chatel Depuis le barrage de Fezsches-le-Chatel jusqu'à l'écluse 9 ancienne	CRR	1 700	location	1 500	0	non ouvert		
108	Depuis l'écluse 9 du pont canal à l'écluse 8 d'Allenjoie	CRR	2 350	location	2250	0	non ouvert		
109	Depuis l'écluse 8 d'Allenjoie au droit du barrage de Mezire (entrée dérivation)	RIV	900	location	750	0	non ouvert	RIV RG	
	Depuis le barrage de Mezire jusqu'à la limite départementale du Doubs et du Territoire de Belfort	CRR	1 150	location	1000	0	non ouvert	RIV RG	
Rivière la Savoureuse									
110	Depuis la jonction avec le canal du Rhone au Rhin à l'écluse 1 du canal de Montbéliard à la Haute-Saône	CMHS	2 900	location	2 850	0	non ouvert	RIV RG côté Brognard	
111	Depuis l'écluse 1 de Dambenois à la limite du Territoire de Belfort	CMHS	1 280	location	1 230	0	non ouvert		
112	Totalité de la Retenue hydroélectrique du Poset à Dampjoux	Lac du Poset à Dampjoux 25 ha		location		0	non ouvert	lot ouvert à la carpe de nuit	Les propriétaires ayant obtenu d'EDF à titre personnel, l'autorisation de pêcher sur les terrains qu'ils ont cédé, pourront continuer de jouir de ce droit à titre gratuit.
113	Retenue de Vaufrey	Lac : 70 ha		location		0	non ouvert	lot ouvert à la carpe de nuit	Au droit de la propriété de Melle LAMY Elisabeth (Domaine de Bouverance), la pêche depuis la berge n'est pas permise. Les propriétaires ayant obtenu d'EDF à titre personnel, l'autorisation de pêcher sur les terrains qu'ils ont cédés, pourront continuer de jouir de ce droit à titre gratuit), la pêche depuis la berge n'est pas permise.

114	Limite amont au barrage de retenue du Refrain, limite aval à la limite de propriété de M. Dubail, située à 2890m en amont de la borne frontière 605 (lieu dit Clairbief)	Rivière Le Doubs moitié de son cours rive droite 17,504	location		0	non ouvert			Longueur totale : 18,110 km moins la réserve de Goumois de 472 m et la réserve de Goule de 134 m soit 17,504 m
115	Retenue du Refrain : totalité de la retenue du radier, lieu-dit la Rasse, au barrage de retenue	Lac du Refrain : 32 ha	location		0	non ouvert			
116	Partie du lac situé en aval de la ligne partant de l'embouchure du ruisseau de la source bleu jusqu'à la limite communale Grangettes et de Saint Point Parcelles C714, C52, C53 domaine Public hydroélectrique	Lac Saint Point	location		0	non ouvert			
117	Partie du lac situé en amont de la ligne partant de l'embouchure du ruisseau de la source bleu jusqu'à la limite communale Grangettes et de Saint Point	Lac Saint Point	location		0	non ouvert			

*** pêche à la carpe de nuit limitée le week-end (du vendredi soir au dimanche matin) lorsque le lot est également attribué à un pêcheur professionnel**

RIV : Rivière

CRR : Canal du Rhône au Rhin

CMHS : Canal de Montbéliard à la Haute Saône